

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 942

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

538 715 145 RCS Annecy.

OOSPHERE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 500000.00 EUR.

Adresse : 54, impasse De Bordon, 74410 Saint-Jorioz.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : SILVERPEAS Société à responsabilité limitée au capital de 750.000 euros ; Siège social : GRENOBLE (38000) - 1 place Firmin Gautier - Immeuble Europole Position ; 449.182.211 RCS GRENOBLE, Société Absorbante et OOSPHERE Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros Siège social : SAINT-JORIOZ (74410) - 54 impasse de Bordon ; 538.715.145 RCS ANNECY, Société Absorbée - AVIS DE PROJET DE FUSION par voie d'absorption de la Société OOSPHERE par la Société SILVERPEAS. 1. Evaluation de l'actif et du passif de la Sté OOSPHERE dont la transmission à la Sté SILVERPEAS est prévue avec effet du 01/01/2017 : - Montant de l'actif : 525.421 euros ; - Montant du passif : 270.774 euros. 2. Attribution de 251.012 parts sociales de la Société Absorbante pour 500.000 actions de la Société Absorbée. Pour rémunérer les apports effectués par la Sté OOSPHERE, le capital de la Sté SILVERPEAS sera augmenté de 251.012 euros par la création de 251.012 parts de 1 euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime de fusion globale de 3.635 euros. Ensuite de la fusion, la Société Absorbante recevra ses propres parts sociales à concurrence de 489.149 parts sociales. La Société Absorbante sera appelée à annuler lesdites parts sociales par réduction de capital de 496.232 euros, en imputant la somme de 7.083 euros à concurrence de 3.635 euros sur le compte " prime de fusion " et à concurrence de 3.448 euros sur le compte " autres réserves ". 3. Le projet de fusion établi en date du 04 mai 2017 a été déposé : au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE le 09 mai 2017 au nom de la Sté SILVERPEAS, absorbante ; au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY le 09 mai 2017 au nom de la Sté OOSPHERE, absorbée. SILVERPEAS Société Absorbante, La Gérance - OOSPHERE Société Absorbée, Le Président.